

Plusieurs de mes collègues le peuvent faire aussi bien pour la chose publique et avec moins d'inconvénient individuel que le père d'une famille assez nombreuse dont l'épouse a été habituellement malade depuis deux années qui alarmée par l'apparition du Coléra ne serait pas capable sans un danger imminent de vivre avec les inquiétudes additionnelles que lui donneraient mon absence au milieu du danger ou elle et ses enfans peuvent être plongés. Des garçons, des époux sans famille qui peuvent être accompagnés de leurs Dames, des négocians qui après avoir terminé les intérêts publics pourraient avancer leurs propres affaires, des représentans aussi mauvais sujets que moi mais qui ont moins provoqué d'animosité que moi parce qu'ils n'avaient pas la place où vous m'avez portée ou parcequ'ils ont moins souvent pris part aux débats que moi, tous ces hommes-là seraient plus propres que moi à la tâche que vous avez souhaité m'assigner. C'est en cas que vous croyez qu'il serait utile d'envoyer quelqu'un d'eux que pour ne pas occasionner de délais je vous envoie ma lettre sans avoir le tems de la corriger ni même de la relire mais non pas sans avoir lieu & longuement pensé au sujet dont elle traite. Je vais de ce pas à une assemblée où la même question va être agitée et où je vais lire l'indéchiffrable brouillon de cette réponse.

Je suis avec une parfaite considération Messieurs,

Votre très humble et obéissant serviteur,

L. J. Papineau

Hector-S. Huot, Ecuier, M.P.P.

Québec (1).

---

## LES DISPARUS

---

*Doty, John* — Né en Angleterre, il s'embarqua au mois d'avril 1784 à Gravesend pour venir exercer son ministère de pasteur anglican au Canada. Le 4 juillet 1784, il était rendu à Sorel où il devait résider jusqu'en 1803. Il se retira ensuite aux Trois-Rivières où il se livra à l'enseignement. Décédé en 1842.

---

(1) Bibliothèque Saint-Sulpice à Montréal.

## LA POINTE-DU-LAC AUX 19<sup>e</sup> ET 18<sup>e</sup> SIECLES

### *Son antique manoir*

Vers 1890, les voyageurs qui descendaient la route royale qui longe le fleuve Saint-Laurent entre Montréal et Québec, se trouvaient soudain surpris lorsqu'ils voyaient, au tournant du lac Saint-Pierre, surgir derrière un vieux moulin une demeure seigneuriale aux murs blancs d'albâtre, aux fenêtres barricadées, aux galeries vacillantes, sur un vaste terrain aux hautes futaies entouré d'une épaisse clôture de bois qui leur en défendait l'accès. Là, personne n'osait s'arrêter comme si l'ordre eut été dicté par le destin. Tous filaient leur chemin sans se soucier de sauver de la ruine ce bel ensemble architectural, et de maintenir à travers les siècles la tradition des arts.

Pour nous qui avons souci de faire revivre de telles reliques, arrêtons-nous aujourd'hui devant ces scènes pittoresques de la Pointe-du-Lac, évocatrices d'un passé moyenâgeux, et pénétrons dans ce domaine dont l'intérêt se concentre sur le vieux manoir lui-même, et qu'une photographie conservée présente avec une sobre élégance dans la pureté de ses lignes restaurées.

Cette demeure seigneuriale a joué un rôle peu connu dans l'histoire, rôle qui serait intrigant si les récits populaires en étaient exacts. Dans ce domaine mystérieux, les élèves du couvent accompagnées de leurs religieuses, allaient chaque année faire le pique-nique traditionnel. Dès le premier beau jour de juin, elles y établissaient leurs quartiers généraux, prenaient leur repas sur le vert gazon et circulaient tout le long du jour dans les taillis parfumés. Mais de s'approcher du vieux manoir personne n'osait, grâce à ces histoires de revenant ou de maison hantée dont les élèves s'entretenaient entre elles : on disait que dans la cave, fermée avec une grosse porte de fer, un hérétique y était mort et enterré avec son chien ; que, depuis ce temps-là, on y entendait des bruits étranges propres à exciter la terreur. Son âme, paraissait-il, errait dans le domaine hanté. Au surplus, on y

voyait des serpents se promener sur les nobles marches de l'escalier tournant en spirale, et dans les murs lézardés vivaient des troupes de rats, de chauves-souris et de grouillants insectes. Tels étaient les hôtes de ces ruines, sans compter encore hiboux, chouettes et chats-huants qui faisaient là leur cour nocturne. Il ne fallait donc pas s'approcher de trop près du vieux manoir de crainte d'être saisis de frayeur terrifiante. Or, les plus braves parmi les élèves juraient de jeter un défi à tous ces esprits malins. Elles partaient en groupe, puis quatre, puis trois, puis une seule enfin se glissait le long des poutres branlantes, montait sur la galerie extérieure et jetait un coup d'oeil furtif à travers les fenêtres barricadées. Elle n'y découvrait rien sinon qu'une noirceur intérieure ; et dans cette noirceur, son imagination voyait passer quelque fantôme. Tout à coup, elle jetait un cri d'épouvante et, houp, les peureuses s'enfuyaient à toutes jambes au bord de l'étang comme si des loups-garous les eussent poursuivies.

A la dernière décade du 19<sup>e</sup> siècle, certains touristes de Montréal vinrent donner un démenti à toutes ces histoires farouches. Aux vacances d'été, le manoir était habité par Monsieur et Madame Piret, avec leur suite de serviteurs, insoucieux d'offusquer de telles ombres. Et les enfants du village s'étonnaient de ce qu'une demeure aussi suspecte qui s'appariait à la silhouette de leur fantôme, devint habitable. Il leur semblait que ces touristes étaient de braves chevaliers antiques qui faisaient leurs exploits, mais non impunément, en traitant avec ces images de ténèbres. Ils étaient encore plus stupéfiés lorsqu'ils rencontraient ces gens-là avec l'air de n'avoir besoin de personne. En effet, ces touristes vivaient indépendants et heureux. On les voyait passer hors de leur manoir, dans leur calèche rouge attelée à deux petits poneys bien dressés, bien drillés, se promenant le long du fleuve et devisant au petit bonheur et chacun de les croire heureux, du moins en apparence.

L'origine du Manoir de la Pointe-du-Lac, pareillement à tout ce qui se targue de bonne noblesse, se perd, comme dirait un vieux nobiliaire, dans la nuit des temps.

Et pourtant non. Les documents précieux que tient Monsieur l'abbé J.-E. Poisson, curé actuel de la paroisse, attestent qu'il fut construit avant 1790 et vendu à l'enchère en 1795 avec la seigneurie appartenant alors à l'honorable Thomas Coffin, gendre du seigneur Tonnancour dont nous parlerons plus loin.

Nicolas Montour, marchand de Montréal, actionnaire de la Compagnie du Nord-Ouest, acquit la propriété seigneuriale avec ses titres et dépendances, par acte du shérif de Trois-Rivières, en 1795. Il vécut dans toute la largesse possible en son manoir bâti avec l'élégance des châteaux du Moyen-Age. Il fit même venir de Gentilly un arpenteur qui localisa dans son domaine un rond et un terrain de courses pour ses amusements. Avec de la sagesse et une bonne administration il aurait pu décupler sa fortune ; mais son train de vie, son amour de la bonne chère et du luxe, loin de grossir son capital le diminua. Sa fortune, toutefois, qui s'élevait à 20,000 £ lui a survécu. De religion protestante il avait marié une catholique, Geneviève Wills, qui hérita de tous les biens, meubles et immeubles, à sa mort survenu à la Pointe-du-Lac le 5 août 1808 ; mais le défunt fut enterré aux Trois-Rivières, dans le cimetière protestant.

Une bonne note qui s'attache au nom de la seigneurse Montour, c'est qu'elle était charitable. Il appert qu'elle aida le curé dans ses bonnes oeuvres, notamment celles de l'abbé de Calonne à qui elle aurait fait don de riches ornements pour les offices divins. Sa mort arriva dans la soixante-cinquième année de son âge, le 2 avril 1832. La succession passa alors à ses trois filles, Julie, Caroline et Mélinda.

Les trois co-seigneures Montour restèrent propriétaires de la seigneurie tant que dura le régime féodal en Canada, c'est-à-dire jusqu'en 1854. A cette époque, le Gouvernement abolit ce régime moyennant certaines indemnités concédées aux seigneurs. A la Pointe-du-Lac, il remboursa les droits de \$4681.66 pour lods et ventes ; mais les droits seigneuriaux existent encore sous le nom de " Mailhot et Montour ". Ils sont aujourd'hui entre les

mains de Madame Héroux (Henriette Paquin), de la Pointe-du-Lac.

\* \* \*

Voici l'histoire des trois co-seigneures Montour.

A la mort de leur mère, en 1832, elles héritèrent chacune du tiers indivis de la seigneurie.

L'aînée maria le sénateur Mailhot et habitait la maison en face de l'église où demeure aujourd'hui Monsieur Fortin. Ils moururent sans laisser de postérité.

La deuxième fille, Caroline, d'abord mariée à M. L. E. Kimber, fils du principal marchand de Trois-Rivières, est devenue veuve après quatre ans de mariage. A la mort de son mari, à Nicolet, elle revint demeurer avec sa mère au manoir. La veuve Caroline Kimber épousa en deuxième nocce Toussaint Biron, de la Pointe-du-Lac, et fixa sa résidence dans la partie ouest de la seigneurie dont elle possédait le tiers.

Le co-seigneur Biron eut une fille qui ne vécut qu'un an. Comme il n'avait pas d'héritiers vivants, il voulut faire une bonne oeuvre avec sa fortune. En conséquence, il concéda la propriété de trois cents pieds de front en face du lac Saint-Pierre, à la Congrégation des Soeurs Grises de la Croix d'Ottawa et y fit construire de son argent le Pensionnat pour l'instruction des jeunes filles. Acte de philanthropie excellente. Oeuvre d'éducation dont les bienfaits immortels se perpétuent et multiplient sa mémoire. Le généreux donateur mourut à la Pointe-du-Lac, en 1882, âgé de 74 ans. Son oeuvre bénie de Dieu a contribué au perfectionnement de la société et a déjà fourni à l'Église une centaine de religieuses.

La dernière fille du seigneur Nicolas Montour eut une histoire assez triste. Elle devint folle. Furieuse et dangereuse, elle dut être renfermée seule dans un cachot, en la cave du Manoir où elle vécut de longues années jusqu'à sa mort, (1872). L'image d'une fille de seigneur, captive dans un cachot aux barres de fer, victime de la démence, en proie au désespoir, s'associe fort bien aux fantômes, aux êtres fantastiques qui circulaient dans les récits populaires et explique, en quelque sorte, la crainte

et l'horreur que les élèves du couvent se faisaient du château, à la fin du 19<sup>e</sup> siècle (1).

Le monument funèbre, style Moyen-Age, que l'on voit encore aujourd'hui au cimetière de la Pointe-du-Lac est l'image la plus évocatrice des familles Montour-Mailhot qui ont passé avec l'histoire seigneuriale.

Voici qu'en 1874, les biens des Montour passent entre les mains des Piret et des Waters.

Frédéric Piret, ingénieur-mineur de Charrier La Prugne, département de l'Allier en France, avait épousé Eliza Waters, une protestante de la cité de Londres, en Angleterre. Il vendit le domaine, en 1789, à son beau-frère William Waters, résidant à Londres, sur exercice de réméré. Il le reprit, en 1885, en versant, selon les conditions du contrat de rétrocession fait par le notaire Guillet, de Trois-Rivières, le montant d'achat de \$1700.00 accrus de ses intérêts pendant cinq ans, à six pour cent.

C'est ce Monsieur Piret qui venait de Montréal vers la fin du siècle avec sa femme, ses amis, passer les vacances de l'été en son manoir. On le voyait chaque dimanche assister à la messe paroissiale. Son maintien religieux, son air distingué donnait à sa personne le prestige de la noblesse.

Vers la fin de sa vie, le manoir était devenu son séjour habituel. Il mourut en 1902, à la Pointe-du-Lac. Un monument funèbre lui est élevé au cimetière de la paroisse où il fut inhumé.

Lorsqu'il tomba malade, il se prépara à mourir en bon chrétien. Le jour qu'il reçut la communion en viatique, il s'y passa une scène impressionnante : le curé de la paroisse, monsieur l'abbé J. Caron, avait demandé aux religieuses d'accompagner avec leurs pensionnaires le Saint-Sacrement jusqu'à la chambre de son illustre mala-

---

(1) D'après le Père Louis Heroux, s. j., natif de la Pointe-du-Lac, il n'y aurait eu ni cachot ni cave au Manoir mais, un soubassement dans lequel il coucha lui-même lors de ses noces d'or, en 1927. Les Frères lui donnèrent précisément la chambre au-dessous de celle qu'occupait la Seigneuresse vers 1870. Que la gardienne de Mlle Mélinda ait dû user de fermeté et de vigueur et qu'il y ait eu des grillages à sa chambre, ce n'eût été que prudence, mais qu'elle n'ait pas été bien traitée, personne de son temps n'ajouta foi à cette rumeur.

de. Les élèves, en voile blanc, s'y rendirent en procession, priant avec leur ferveur habituelle ; et là, dans un pieux recueillement, elles chantèrent un cantique d'action de grâces, selon le désir du mourant. Ces voix si pures, ces paroles si suaves firent verser des larmes d'attendrissement à monsieur Piret qui en exprima par signe significatif toute sa reconnaissance.

Par cette démonstration religieuse et solennelle, le bon curé espérait amener à l'Église catholique madame Piret. Mais il n'en fut rien. La protestante s'en retourna en Angleterre avec le corps de son chien qu'elle avait fait empailler et enfermer dans un coffre de cuivre très riche et très dispendieux. Cet acte de paganisme a jeté son nom dans le mépris et l'oubli.

Dans un document touchant la famille Tonnancour, en date du 17 octobre 1903, monsieur l'abbé Ch. La Mothe ajoute en marge que la seigneurie de la Pointe-du-Lac est entrée les mains de l'honorable juge Mailhot et des héritiers du feu A. Mailhot qui avait marié sa tante Hermine La Mothe.

D'après le Révérend Frère Victor de l'Instruction Chrétienne, les Chartreux auraient acheté le manoir de monsieur Piret ; ceux-ci auraient vendu la propriété à deux citoyens de la Pointe-du-Lac : M. Adolphe Biron de société avec M. Napoléon Duval, avant que leur Congrégation en devienne définitivement propriétaire, en 1911.

Après l'acquisition du domaine seigneurial, les Fils de Laménais ont restauré le manoir, édifié une aile nouvelle, de style différent et de proportions plus élargies et en ont fait un Juvénat. Ils ont tellement progressé dans leur oeuvre de propagande religieuse qu'aujourd'hui sur cette belle et vaste propriété, ils ont construit tout un édifice nouveau devenu leur Maison Provinciale, une résidence privée pour le chapelain, un couvent de Soeurs Dominicaines avec charge domestique non seulement du Juvénat mais encore du Noviciat.

La propriété elle-même est toute transformée avec les créations nouvelles d'embellissement. Les moindres

effets ont été étudiés en fonction de l'harmonie générale. Dans la variété de leurs dispositions, les allées, les carrefours ménagent des entrées et des découvertes de fleurs ; des vasques, des statues jalonnent les relais pour le regard, dans un des bosquets une grotte, fac similé de Lourdes, a été élevée à l'honneur de la Vierge Immaculée. Un petit ruisseau à l'onde cristalline y fait entendre son doux clapotement, harmonie peu commune qui unit les voix religieuses du présent aux souvenirs d'une antiquité disparue.

C'est dans cet ensemble architectural et pittoresque, formant à lui seul tout un village, que disparaît le vieux Manoir, la noble ruine du passé.

### *Le Moulin Seigneurial*

Nous voici, dans un reposant décor, à la lisière du bois, près de la petite rivière Saint-Charles, affluent du Saint-Laurent, où apparaît le moulin Duplessis. Le corps du bâtiment est de pierres grises. A ce moulin, en 1890, se concentre la petite industrie. Les habitants viennent y faire moudre leur grain, scier leur bois, porter le lait à la beurrerie. Du matin au soir, on y entend le cri strident de la scie, le bouillonnement des eaux, le roulement des voitures de trait et le maniement des bidons ; les gens empressés se saluent avec joie, échangeant quelques mots de santé, se croisent tour à tour ; chez tous, c'est la joie, l'activité, la vie heureuse.

Ce vieux moulin seigneurial bâti sur la rivière Saint-Charles, (Rivière à La Loutre), ne fut jamais banal s'il faut en croire certains rapports. Le mot banal, en terme de féodalité, se dit des choses dont le seigneur pouvait imposer l'usage à ses vassaux. Un moulin banal, par conséquent, se dirait de celui où les censitaires étaient tenus de porter leur grain pour le faire moudre. En retour, le seigneur s'engageait à moudre le grain dans un temps déterminé, sinon, le censitaire avait droit d'encourager un autre moulin.

Or, le seigneur Montour n'a pu obliger les habitants de la Pointe-du-Lac d'apporter leurs grains à son moulin précisément parce que le pouvoir d'eau à son étang n'é-

taît pas assez fort pour le faire marcher en tout temps. Pour obvier à cet inconvénient, il fit creuser deux canaux ; l'un qui partait de la rivière aux Sables ; l'autre, de la rivière aux Glaises. Au haut de cette dernière rivière, il fit faire une chaussée afin d'engager l'eau à rentrer dans le canal. Mais ce moyen ne réussit pas. Soit pour quelque cause physique ou géologique, l'eau n'a pu être retenu sur place et prendre dans le canal, en sorte que le pouvoir hydraulique au moulin seigneurial fut toujours très limité.

En 1861, le co-seigneur Mailhot essaya d'avoir le titre de " banal " pour le moulin ; mais ce privilège, dit-on, lui fut refusé.

Les meuniers propriétaires furent successivement : Monsieur Piché, Olivier Du Plessis, puis Thomas Garceau. Ce dernier vendit les moulins aux Frères de l'Instruction chrétienne, en 1925.

Les Frères ont augmenté le pouvoir d'eau par le creusement de l'étang et par l'aménagement de nouvelles turbines. Ils ont converti le dessous du moulin à farine en boutique, y ont installé plusieurs machines mues par cette force hydraulique.

Est-il juste d'attribuer au seigneur Montour la bâtisse du moulin seigneurial ? — Non. D'après le rapport de Franquet, ingénieur, qui visita la Pointe-du-Lac, en 1752, le moulin aurait fonctionné bien avant cette époque. Il l'a vu lui-même en fonction lors de son passage. Est-ce bien le moulin de la rivière à La Loutre que Franquet désigne ? Il appert que oui. Il est donc loisible de conjecturer que le moulin doit avoir à peu près le même âge que le presbytère.

Et nous voici au commencement du 18<sup>e</sup> siècle à l'époque reculée où la Pointe-du-Lac était appelée par les annalistes la seigneurie de Tonnancour.

#### *Les Tonnancour*

La seigneurie de la Pointe-du-Lac a une histoire plus ancienne que celle du Manoir Montour. Au 17<sup>e</sup> siècle sous le régime de la Nouvelle-France, dans les titres des

fiefs primitifs, elle porte de nom de seigneurie Tonnancour. En voici les raisons : —

En 1656, le gouverneur des Trois-Rivières, Pierre Boucher, lieutenant-général de Monsieur le grand Sénécal de la Nouvelle-France, du pouvoir de M. de Lauzon, chevalier et conseiller du Roi, donna à Maître Jean Sauvaget, venu de La Rochelle, France, au Canada, et à son gendre Etienne Seigneuret, une terre et une concession au côté nord de la pointe du lac Saint-Pierre.

Marguerite, fille d'Etienne Seigneuret, seigneur en partie de la Pointe-du-Lac, se maria, en 1663, à Louis Godefroy de Tonnancour. Ainsi paraît pour la première fois dans la petite histoire canadienne le nom de Tonnancour.

En 1734, René obtint de Charles, marquis de Beauharnois, château Saint-Louis, Québec, une concession additionnelle aux trois fiefs, Sauvaget, Seigneuret et Normanville dont il avait hérité à la mort de ses père et mère, afin de les rendre tous égaux en profondeur et d'en faire une seule et même seigneurie sous le nom de Tonnancour. Il possédait alors, dans le sens de " Fief Tonnancour ", toute la partie de la Pointe-du-Lac qui s'étend depuis la limite de la banlieue des Trois-Rivières jusqu'à la rivière Saint-Charles, ou la rivière à La Loutre dont parle Franquet.

Ces Tonnancour, seigneurs de la Pointe-du-Lac, de la branche de Louis Godefroy de Normanville, descendent de Jean-Baptiste Godefroy, chef de la famille Godefroy au Canada, sieur de Linctot, et fils de Pierre Godefroy, de Linctot, pays de Caux, Normandie.

René Godefroy Tonnancour, français d'origine et canadien de naissance, joua un grand rôle dans le district des Trois-Rivières, où il exerça à la suite de son père la charge de procureur du Roi, de lieutenant-général de Sa Majesté au siège de la prévôté de Trois-Rivières. Louis XIV lui-même signa en sa faveur, en mars 1718, les lettres de confirmation de noblesse. Ces titres lui furent donnés à la demande de l'intendant Champigny, non pas au hasard de la fortune, mais au mérite, comme à un gen-

tilhomme très sage, en récompense accordée au bon père de famille qui s'exerce de bien faire son devoir dans l'espérance de léguer à ses enfants un nom plein d'honneur et de vertu.

En effet, dans sa vie privée comme dans sa vie publique, René de Tonnancour fut toujours digne de haute noblesse et de conduite exemplaire.

Il s'appliqua à bien élever ses enfants. Sur dix que le Seigneur lui donna, deux filles se firent religieuses chez les Dames Ursulines des Trois-Rivières ; un fils devenu prêtre, fut nommé chanoine de la cathédrale de Québec ; un autre fils, Louis-Joseph continua la lignée nobiliaire comme seigneur à la Pointe-du-Lac.

Dans sa vie publique, le seigneur de Tonnancour fut pour Trois-Rivières ce qu'est un bon roi par rapport à ses états : le juge de toutes les causes, le conseiller, l'appui et le soutien de tous ceux qui avaient recours à sa protection. Tous trouvaient en lui, avec la bonté, noblesse de sentiment, et courage énergique." (Extrait des annales des Ursulines).

A lire le journal ursulinien, on se figure le seigneur de Tonnancour, au premier âge de notre histoire, rendant justice sous les chênes de sa seigneurie à la Pointe-du-Lac, tel autrefois saint Louis sous les bois de Vincennes.

Grandir le royaume de l'Église pour Dieu et pour le Roi telles étaient bien ses vues. C'est lui qui, en 1736, fit construire la première église de la Pointe-du-Lac, à 25 pieds nord-ouest de l'église actuelle. Son Manoir était à la disposition des Pères Récollets qui venaient de Trois-Rivières desservir la mission, et quand en 1744, les curés y furent nommés résidents, c'est ce même manoir qui leur servit de presbytère. Enfin, par acte de donation pure et simple de la famille Tonnancour, le manoir-presbytère devint la propriété de la fabrique en 1791.

Le seigneur René de Tonnancour mourut à Trois-Rivières, le 21 septembre 1738.

Par un privilège sans précédent, ses deux filles religieuses Ursulines étaient à son chevet, accompagnées de

leur Mère Supérieure et de quelques autres soeurs de la Communauté.

Les Révérends Pères Récollets lui prodiguèrent les secours de la religion. Tout Trois-Rivières le pleura et les Dames Ursulines, comme dit la chronique, semèrent sur sa tombe regrets et prières.

Louis Joseph Godefroy de Tonnancour, âgé de 26 ans, hérita de tous les biens de son père. Il habita à la Pointe-du-Lac le manoir Tonnancour, construit en 1739, qu'il ne faut pas confondre avec le Manoir Montour, bâti vers 1790.

En plus de ces biens, par un acte passé devant le notaire Pillard de Trois-Rivières, Louis Joseph devint l'acquéreur du fief Gatineau lequel s'étendait de la rivière Saint-Charles jusqu'à Yamachiche.

Avec cette nouvelle acquisition, Louis Joseph Tonnancour se trouva cinq fois seigneur; aussi rendit-il hommage au roi Georges IV, au château Saint-Louis, à Québec, pour cinq fiefs en titre dont il était propriétaire. Mais le poids de tant de propriétés lui devint un fardeau trop lourd à porter. Sa fille Marguerite ayant épousé Thomas Coffin, celui-ci fit faillite et deux de ses fiefs, ceux de Tonnancour et de Gatineau qui comprenaient toute la Pointe-du-Lac, furent saisis, vendus à l'enchère précisément à Nicolas Montour, alors marchand de Montréal.

Ainsi finit à la Pointe-du-Lac l'histoire des Tonnancour.

Un moulin seigneurial construit par le seigneur Tonnancour existait-il à la Pointe-du-Lac avant celui des Montour? — Oui, et la preuve en est claire: justement, dans l'acte de vente de la seigneurie de Thomas Coffin à Nicolas Montour (1795), il est fait mention non seulement du domaine, mais encore d'un moulin à grain, d'un moulin à scie, des magasins, des maisons, etc. Franquet avait donc raison de dire que deux moulins fonctionnaient sur un ruisseau, en 1752. "Les eaux, a-t-il écrit, sont retenues par une digue revêtue en maçonnerie. Il est aisé de distinguer par la dépense qu'on y a faite qu'ils (les moulins) appartiennent à un homme riche". Cet homme riche c'est le seigneur de Tonnancour. Rien

donc ne répugne à croire que ces moulins sont, ou plus vieux ou du même âge que le presbytère.

On nous demande souvent les noms de premiers colons qui vinrent s'établir à la Pointe-du-Lac. A part ceux que nous avons mentionnés jusqu'ici dans l'union des fiefs Sauvaget, Seigneuret, Normanville, toute cette section avoisinant Trois-Rivières, nous avons encore ceux qui ont trait au fief Gatineau. Lors du dénombrement des habitants, de 1723, figurent les noms Claude Crevier, la veuve Pierre Lemaitre et Pierre Lemaitre, fils, nombre bien restreint, sans doute, mais qui donne tout de même une idée des premières concessions.

Lorsque Franquet visita la Nouvelle-France en 1752, le seigneur Tonnancour l'amena en calèche des Trois-Rivières à la Pointe-du-Lac pour y prendre le bateau qui devait le conduire à Montréal. Le visiteur français observe qu'il y a des habitations sur la droite du chemin royal un peu enfoncées dans les terres. A la Pointe-du-Lac, j'aperçus, dit-il, des maisons bâties uniformément et assujetties à des alignements. Il y en avait neuf. Surpris de cette régularité, mon dit sieur Tonnancour me dit que c'était lui qui les faisait construire à ses dépens et sur un terrain à lui appartenant, pour y réfugier les sauvages errants et vagabonds, entre les Algonquins et les Têtes-de-Boule, ainsi nommés pour avoir la tête ronde. Les sauvages traitent avec le sieur de Tonnancour. Comme il parle la langue il s'en attire la préférence et c'est en vue d'augmenter cette traite qu'il se constitue en frais pour l'établissement de ce nouveau village."

L'opinion qu'on ne devait pas induire les sauvages à s'établir à côté des Français prévalut.

La plupart des premiers colons français en cette région venaient de la Normandie.

Les Godefroy étaient normands ; les Tonnancour descendaient des normands ; dans la nomenclature des curés de la Pointe-du-Lac, plus d'un était normand. Les grand'mères des grand'mères ont transmis aux enfants de la paroisse les chants et les coutumes de la Normandie. Les descendants de Louis Gatineau, sieur de Duplessis, portèrent dans la suite le nom de Duplessis.

Il faudrait une longue monographie pour rapporter seulement les chroniques de celles qui ont trait à la paroisse de la Pointe-du-Lac : l'histoire de son église, de son presbytère, de son couvent, ses principales familles... espérons qu'un jour une plume bien avisée, révélera au monde lettré l'histoire de cette intéressante paroisse. Rappelons seulement ici que le développement de cette région se confond avec celui de la colonie. D'aucuns pensent que cette terre fut primitivement désignée sous le nom de fief des Jésuites. Et nous faisons ici un rapprochement avec l'oeuvre de ces premiers missionnaires qui bien des fois ont affronté les dangers du lac Saint-Pierre pour aller porter les bienfaits de la grâce aux Hurons convertis et aux français qui vivaient sur le Richelieu. Par exemple, celle du bon Père Anne de la Noue qui, le 2 février 1646, trouva la mort sur le lac alors qu'il allait administrer les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie aux français du Richelieu.

Écoutons le récit du Père Jérôme Lalemant, supérieur des missions de la compagnie des Jésuites en la Nouvelle-France :

“ Comme le Père Anne de la Noue marchait sur les glaces du lac Saint-Pierre qui se rencontre entre Trois-Rivières et Richelieu, n'ayant pour guide que son bon ange et la clarté de la lune, le Ciel se couvrit et les nuées, lui dérobant son flambeau, se changèrent en neige, mais si abondante que les ténèbres de la nuit toujours affreuses l'étaient en double. On ne voyait plus les bords du lac ni les îles dont il est parsemé en quelques endroits. Le pauvre Père, n'ayant point de boussole ni de cadran pour se guider, s'égara. Il marcha beaucoup et avança peu. Les deux soldats qu'il avait quittés durant la nuit, se levant pour se mettre en chemin, furent bien étonnés quand ils ne virent point les traces ou les vestiges du Père, la neige qui était tombée de nouveau les avaient dérobées ; ils le cherchèrent pendant deux jours du côté sud et il était du côté nord ; ils crient, ils appellent, ils tirent des coups d'arquebuses mais en vain.

“ Enfin le 2 février, un soldat assez adroit, prend deux Hurons des quatre qui se trouvaient pour lors dans cette

habitation, il s'en va chercher le gîte où le Père et ses compagnons avaient passé la première nuit. Ces Hurons bien versés à démêler les pistes cachées sous la neige, remarquent les tours et les détours qu'il avait faits, trouvent le lieu où il avait passé la seconde nuit, depuis son départ. C'était un trou dedans la neige au fond duquel il avait mis quelques branches de sapin sur lesquelles il avait pris son repos, sans feu, sans maison, sans couverture, n'ayant qu'une simple soutane et une camisole.

“ Enfin ils trouvèrent son corps à genoux tout raide et engelé sur la terre qu'il avait découverte ; son chapeau et ses raquettes étaient auprès de lui ; il était penché sur le bord de la neige relevée ; il est croyable qu'ayant expiré à genoux, le poids de son corps l'avait fait pencher sur cet amas de neige ; il avait les yeux ouverts regardant le ciel, le lieu de sa demeure et les bras en croix sur la poitrine.”

#### *Relations des Jésuites*

Et cet autre Jésuite, le Père Bressany qui, en 1644, remontant le fleuve avec un parti de Hurons convertis s'en vint échouer à la rivière Marguerie.

Là, les Hurons tirèrent quelques coups de fusil pour abattre un volier d'outardes et furent reconnus des Iroquois. Ces barbares, enragés comme des loups, vinrent les attaquer et les amenèrent captifs dans leurs bourgades où ils leur firent souffrir les tourments les plus cruels.

Les annalistes croient reconnaître dans la rivière Marguerie, la petite rivière aux Glaises de la Pointe-du-Lac comme lieu de cet événement tragique (1). Quoi qu'il en soit, cette région du côté nord du fleuve, le long du lac, fut évangélisée au premier temps de la colonie par les Jésuites. Leur zèle, comme on le voit, n'attendait pas les âmes au bercail. Ils allaient ces bons apôtres au-devant des chrétiens dans l'étendue des neiges obsédan-

(1) D'après une tradition locale, ce n'est pas à la rivière Marguerie ni à la rivière aux Glaises, — lesquelles ne sont guère que des ruisseaux, — que le Père Bressany aurait été attaqué par les Iroquois ; mais sur les bords de la rivière St-Charles près de l'église actuelle de la Pointe-du-Lac. Le Père L. Heroux a lui-même entendu cette histoire il y a plus de 60 ans.

tes, marchant au flair plutôt qu'à la boussole. Combien ont péri victimes de leur dévouement évangélique ! Combien ont versé leur sang pour le royaume du Christ ! Et, précisément, cette pointe du lac qui reçut la semence de leur foi apostolique, la lumière et les grâces de leur ministère divin, se confond avec la grande épopée de nos martyrs canadiens !

Soeur Marie du Rédempteur, M. A.

---

### LES DISPARUS

---

*Lindsay, Alexander* — Né à Québec le 6 juillet 1794, de William-Burns Lindsay et de Maria Jones. Il entra dans l'armée et suivit son régiment en Angleterre. En 1817, M. Lindsay qui était officier au 104<sup>ème</sup> Régiment de ligne, obtint un congé et s'enrôla dans une légion étrangère recrutée en Angleterre pour aller prêter main forte à Dom Pedro qui venait de faire la conquête du Brésil. Le navire qui transportait M. Lindsay au Brésil périt sur les côtes de France, près de Ushant, le 8 décembre 1817, et la famille du jeune officier canadien n'apprit sa disparition que plusieurs semaines après l'événement tragique.

---

### QUESTION

---

Dans ses *Découvertes et Etablissements des Français* (II, p. 28), Margry publie une lettre de Cabart de Villermont à M. Labèce, avocat en parlement, où il est question d'un voyage que ce dernier aurait fait à Québec quelques années auparavant, à la demande de M. de Frontenac. La lettre n'est pas datée, mais elle est apparemment de 1679 ou 1680. Existe-t-il quelques traces du passage de ce M. Labèce à Québec entre 1672 et 1679 et peut-on connaître la raison de son voyage ?

Aeg. F.

## LA FAMILLE GRAVEL

La famille Gravel est l'une des plus anciennes du Canada. Le pays tout entier ne contenait que quelques centaines d'habitants lorsque Joseph Massé Gravel, né à Dinan, Bretagne, en 1616, arriva à Québec, en 1641. En 1644, à l'âge de 28 ans, il épousa Marguerite Tavernier, âgée de 17 ans et originaire de Randonnay, dans le Perche. Les nouveaux époux s'établirent à Château-Richer, à quinze milles de Québec. Ils eurent onze enfants, six garçons et cinq filles, qui tous surent lire et écrire, chose très remarquable dans les campagnes, au dix-septième siècle, non seulement dans la Nouvelle-France, mais même en Europe. Trois des filles furent religieuses Ursulines à Québec; l'une d'elle, Françoise, en religion Soeur Sainte-Anne, fut l'une des fondatrices des Ursulines des Trois-Rivières. Joseph Massé Gravel fut l'un des fondateurs de la paroisse du Château-Richer et le premier marguillier qu'elle ait eu. Les Gravel des Bois-Francis, qui sont tous maintenant à Gravelbourg, Saskatchewan, descendent de lui, comme le démontre le tableau suivant :

Joseph Massé Gravel, né à Dinan, Bretagne, en 1616, émigra à Québec en 1641; épousa, le premier mai 1664, Marguerite Tavernier, de Québec, née à Randonnay, Perche, en 1627. Il vécut à Château-Richer à partir de 1641 jusqu'à sa mort, en 1689; il eut onze enfants, dont Madeleine qui fut Soeur St-Paul; Françoise, Soeur Ste-Anne; Geneviève, Soeur de la Visitation; Pierre, ancêtre de M. Ludger Gravel, de Montréal; Joseph et Claude, frères jumeaux. Joseph, le premier, est l'ancêtre des Gravel de Louiseville et de St-Prosper, ainsi que de feu M. J.-A. Gravel, de la maison de librairie Fabre et Gravel, et de M. J.-O. Gravel, qui fut l'un des industriels les plus en vue de Montréal. Claude, le deuxième, est l'ancêtre de feu Mgr Gravel, premier évêque de Nicolet, de feu le vicaire général Gravel, de St-Hyacinthe, ainsi que des Gravel des Bois-Francis.

II — Claude, né à Château-Richer en 1662, épousa en 1687, dans cette paroisse, Jeanne Cloutier, soeur d'Élisabeth Cloutier, épouse de Nicolas Gamache, seigneur de L'Islet. Il mourut à Château-Richer en 1724. Il avait douze enfants,

dont cinq filles et sept garçons. L'un d'eux, Jean, est l'ancêtre des Gravel de l'Île Jésus, où il alla s'établir en 1730. Un autre, Pierre, fut notaire.

III — Pierre Gravel, né en 1695 à Château-Richer, marié en 1721 à Marguerite Prieur, à Château-Richer; exerça la profession de notaire. Décéda à Château-Richer en 1761.

IV — Pierre Gravel, fils du notaire du même nom et de Marguerite Prieur, né en 1721 à Château-Richer; épousa Marie-Anne Bureau en 1746; décédé à Château-Richer en 1793.

V — Pierre Gravel, fils de Pierre Gravel et de Marie-Anne Bureau, né à Château-Richer en 1755; épousa Agnès Doyon en 1781 à Château-Richer; alla mourir en 1817 à St-Antoine-sur-Richelieu, où ses quatre fils étaient allés s'établir.

VI — Pierre Gravel, fils aîné de Pierre Gravel et d'Agnès Doyon, né à Château-Richer en 1783, alla s'établir, vers 1804, à St-Antoine-sur-Richelieu, avec ses trois jeunes frères, Charles, Prisque et Nicolas — père de feu Mgr Gravel. Épousa Rose Bonin en 1809. Mourut à St-Antoine en 1850.

VII — Louis Gravel, fils de Pierre Gravel et de Rose Bonin, né à St-Antoine en 1812, fit ses études classiques au collège des Sulpiciens; épousa Amélie Gladu en 1835; vécut toute sa vie à St-Antoine, où il fut inhumé en 1889. Père de feu M. le grand vicaire Gravel, de St-Hyacinthe (1843-1901), et de feu le docteur L.-J. Gravel, d'Arthabaska (1840-1888) (L'abbé Charles-Édouard Mailhot, *Les Bois-Francs*, p. 247).

---

## LES DISPARUS

---

*Mallet, Edmond* — Né à Montréal le 17 novembre 1842, du mariage de Narcisse Mallet et de Angèle Chagnon dit Raymond. Il émigra fort jeune aux États-Unis où il prit part à la guerre de Sécession. Il s'y distingua et finit la guerre avec le grade de major. Soldat, fonctionnaire, littérateur, collectionneur, patriote, le major Mallet fut une des gloires de l'élément canadien-français aux États-Unis. Décédé à Washington le 12 avril 1907.